



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 AVRIL 2016**

- PRÉSENTS** : M. P. MEYLAN, Président
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS
Mmes M. CONRAD et I. GIANNATTASIO
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON,
O. OBERSON, R. PARTY et B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉE** : Mme M. GAY

M. le Président ouvre la séance à 20h05.

En préambule, **M. le Président** salue la présence de Mme Sabina Ritter et M. Michel Apothéloz, respectivement Sergent-Major au sein de la police municipale de Bernex et Adjoint de la commune d'Aire-la-Ville. Il demande ensuite aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote sur leur accord d'auditionner les invités dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

1. PRÉSENTATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BERNEX

M. le Président passe la parole à **M. Hugon** qui présente brièvement la raison de la présence des deux intervenants cités précédemment.

M. Hugon indique que cette présentation est liée au regroupement des tâches préconisé par M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat et sa volonté de créer/développer des polices municipales de proximité. Il informe le Conseil municipal que les communes d'Avully et d'Aire-la-Ville utilisent déjà des prestations de la police municipale de Bernex. Une réflexion plus globale est en cours au sein des communes de la Champagne par le biais d'un groupe d'étude « prévention-sécurité ». Il a été convenu que chacun des Conseillers(ères) municipaux(ales) puisse se faire sa propre idée en disposant des informations pertinentes directement des intervenants concernés, quand bien même les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs ont déjà eu l'occasion d'avoir une présentation. Aujourd'hui aucune décision n'a été prise. Une petite heure est prévue pour la présentation et quelques questions pourront être posées à la fin.

M. Hugon passe la parole à Mme Ritter.

Mme Ritter explique les charges et les différents changements de compétence au sein de la police municipale. Elle développe ses 4 axes principaux :

- proximité, les agents ont connaissance du terrain et sont connus des habitants;
- prévention, présence accrue sur la voie publique, par des patrouilles pédestres et cyclistes;
- assistance, les agents sont visibles et accessibles;
- dialogue, dans un cadre cohérent et expliqué, si le contrevenant réitère et reste dans l'incompréhension, alors seulement il sera sanctionné.

Mme Ritter rappelle que la police municipale assure en priorité la sécurité des citoyens et entretient un climat de confiance avec la population par une présence régulière et visible sur le terrain. Les policiers municipaux communiquent et agissent avec tact et savoir-faire dans les cas particuliers de défaut ou d'excès, et interviennent lorsque le maintien de l'ordre public le nécessite.

Les nouvelles compétences mises en place depuis 2015 se situent entre autres au niveau judiciaire :

- la répression et contravention à la législation sur les stupéfiants, sans pour autant chercher à démanteler un réseau ni amender les jeunes fumeurs de joints, les agents se servent de ça pour créer un dialogue souvent utile pour gérer une situation qui aurait pu dégénérer;
- la répression des infractions à la loi sur les étrangers;
- la répression des infractions à la loi sur les armes;

mais également dans le contrôle de l'application de :

- la loi sur les chiens (notamment dans les parcs pour enfants / préaux où ils sont interdits), déjections, animal battu;
- la LRDBHD, loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement;
- la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcoolisées;
- la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics;

et peut procéder à des contrôles tels que :

- la circulation routière (vitesse, ceinture, ébriété ...), le stationnement, la mise en fourrière, riverains autorisés;
- l'identité et fouille sommaire, fouille de véhicule, fouille des contenants;

se charge encore de

- la mise en place d'un concept de sécurité autour d'une manifestation (circulation, parking, sanitaire).

La collaboration entre les services de police municipale et cantonale est étroite. Ils se rencontrent une fois par semaine pour faire le point sur les éventuels soucis rencontrés (contrôle des mains courantes). En fonction de cela, Mme Ritter adapte les patrouilles, leurs fréquences, leurs lieux. Les gardes-frontière, les pompiers, les gardes-faune, le BUPP, les patrouilleurs(es) scolaires, la sécurité privée, tous sont sollicités parce que le travail en réseau est l'atout principal d'une police de proximité efficace et efficiente. Des rencontres hebdomadaires avec les éducateurs sociaux sont organisées afin de garder une attitude, un langage, un cadre cohérent entre la prévention et la répression, ceci dans le but de rester crédibles de part et d'autre.

Côté chiffres, il faut savoir qu'en 2015, environ 140 appels à la police cantonale ont été transférés à la police municipale. À Aire-la-Ville, les agents sont engagés à 10%, ce qui représente 4 heures d'activités par semaine (du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00) et 286 interventions/actions diverses et variées sur l'année. Le partage d'informations, notamment avec les Aînés, est très important. L'utilisation du concept « alerte canicule », pour la première fois en 2015 alors que sa mise en place date de 2010, a généré des retours très positifs de la population.

Mme Ritter passe la parole à M. Apothéloz pour un bref partage d'expérience depuis 2009.

M. Apothéloz indique que l'Exécutif d'Aire-la-Ville organise une séance deux fois l'an afin de pouvoir axer son action sur la prévention. Pour information, les amendes d'ordre (circulation) ne représentent qu'un tout petit montant, soit CHF 460.– pour 2015. L'Exécutif est informé des sujets des mains courantes mais sans connaissance des noms. Les patrouilles sont essentiellement pédestres afin que les agents puissent prendre le temps de parler avec la population, ils sont donc connus et reconnus. Ils ne font pas de simples passages en voiture restant de fait dans l'anonymat.

Le système « PREDIRE » a été mis en place : PREvention - DIssuasion - REpression. La police municipale peut intervenir plus rapidement que la police cantonale. Un radar informatif est installé 2 fois par an au travers du village, un rapport chiffré est ensuite transmis à la Mairie.

M. Apothéloz enchaîne sur les actions menées auprès des commerçants, des Aînés (alerte canicule, ou halte arnaque) et des 5P. Un enfant se sent donc à l'aise pour aborder un agent et ne sera pas rebuté ou impressionné par l'uniforme.

Le dialogue le plus important se fait au niveau des jeunes, en collaboration étroite avec le réseau BUPP.

Mme Ritter explique ensuite l'aspect sécuritaire tel que la définition de la sécurité routière autour d'une manifestation, l'organisation des samaritains. L'expérience du terrain et de la région permet de définir au mieux les besoins de la manifestation. Elle constate d'ailleurs une large baisse des comas éthyliques. Les agents s'assurent que les personnes en état d'ébriété ne repartent pas en voiture plutôt que de les attendre au coin du buisson pour les sanctionner.

M. Apothéloz ajoute que la création en amont d'une police municipale intercommunale sera toujours mieux que de se voir imposer un système étatique. Celle-ci permettrait une prestation globale plutôt qu'un pourcentage de présence. En collaborant ensemble, il y aurait donc des agents dédiés uniquement à la Champagne au sein de la police municipale de Bernex.

Mme Ritter reprend la parole pour expliquer les volontés et les enjeux politiques. La mise en place éventuelle d'une police unique pénaliserait évidemment la rapidité des interventions. En revanche, dans le cadre de la création d'une police municipale régionale, cette dernière serait dirigée uniquement par les communes et pas par le canton. Elle précise encore que durant la nuit, un canal unique avec la police cantonale accueille les appels, si cette dernière est débordée en centre ville, c'est la police municipale qui intervient.

Dans un premier temps, il s'agirait d'engager deux agents entièrement dédiés à la Champagne, payés par les communes de la Champagne, du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00. Elle souligne que cette police sera réellement celle de la Champagne, utilisant certes les infrastructures de Bernex mais uniquement par facilité.

Dans une seconde étape, ajouter deux agents supplémentaires, pour faire des tournus efficaces de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Dans un troisième temps, et le but final, engager encore trois agents supplémentaires pour que la permanence s'élève à 7h00-19h00 du lundi au vendredi + 19h00-00h00 les jeudis, vendredis et samedis. Le coût serait facturé au prorata de la population des communes engagées. Il est clair que toutes les communes de la Champagne devraient intégrer ce projet pour que les coûts soient moins conséquents.

M. Apothéloz indique qu'à ce jour, le 10% représente un coût de CHF 16'000.--/an. La première étape a été estimée à CHF 53'000.--/an pour Aire-la-Ville.

M. Bono et M. Beuchat demandent quelles sont les prévisions financières.

Mme Ritter présente les projections qui ont été faites en 2014, et pour autant que toutes les communes jouent le jeu. Pour Chancy, la première phase reviendrait à CHF 80'000.--/an. Pour le projet définitif, phase 3), il faudrait compter un montant de l'ordre de CHF 140'000.--/an. Ces chiffres ne tiennent pas compte des coûts relatifs à la société de sécurité privée actuellement mandatée par la Commune (CHF 6'000.--/an) et qu'il faudra maintenir en plus des APM.

M. Bono se renseigne sur la possibilité de n'avoir plus que la police municipale et éviter ainsi le coût de la sécurité privée.

Mme Ritter précise que ce sont vraiment deux choses différentes, d'ailleurs, à Bernex, il y a police municipale et sécurité privée.

Concrètement le Canton n'investira pas un centime dans la création d'une police municipale. Si contribution il y a, cela sera éventuellement au niveau de la formation (mise à disposition des locaux ou des instructeurs).

Mme Dubelly Hatinguais demande si un 10% serait disponible pour Chancy si celle-ci le souhaitait.

Mme Ritter lui répond que malheureusement non, elle n'a d'une part pas l'effectif et d'autre part cela générerait un vide de trajet non productif facturé. En plus chaque intervention nécessiterait deux agents, pour leur propre sécurité ...

Mme Giannattasio s'interroge, est-ce que Bernex paiera moins cher sa police si toutes les communes participent à ce projet ?

Mme Ritter lui répond par la négative car elle devra engager deux agents de plus qui ne seront pas disponibles pour Bernex.

M. Apothéloz précise encore qu'il faut définir cette envie d'aller vers une police municipale globale à la Champagne. Il ajoute que c'est un peu comme l'assurance maladie, elle est toujours trop chère quand on en n'a pas besoin.

M. Hugon conclut en disant qu'il s'agit vraiment d'une municipalisation. Il propose que ce sujet soit approfondi par la commission des affaires sociales, sports et loisirs, ce que l'ensemble des Conseillers(ères) municipaux(ales) approuve.

M. le Président remercie Mme Ritter et M. Apothéloz pour leurs interventions.

Avant de poursuivre la séance, **M. le Président** remercie les Conseillers(ères) municipaux(ales) de bien vouloir être globalement plus respectueux de l'ordre en évitant notamment les bruits parasites et les discussions en aparté.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 11 oui.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 22 mars 2016, **M. le Président** demande si l'un des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 28 octobre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet de la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

b) Sortie du Conseil municipal

M. le Président confirme que la sortie « surprise » aura lieu le samedi 11 juin 2016.

c) Journée propreté

M. le Président rappelle que la journée propreté aura lieu le dimanche 24 avril 2016 et que la présence des Conseillers(ères) municipaux(ales) est vivement souhaitée.

4. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) PLQ Raclerets - Champlong

M. Bouvier a reçu la confirmation ce jour que les architectes, JL Richardet, ont rencontré M. S. Deschenaux, responsable immobilier de l'IMAD et lui ont transmis les informations nécessaires pour qu'il puisse établir la faisabilité d'un IEPA dans le bâtiment de logements du PLQ cité en titre. Le potentiel est de 16 appartements et 40 pièces. Par ailleurs, la CMNS a délivré un préavis positif à ce sujet. L'office de l'urbanisme va donc préparer la procédure de concertation, au sens de l'article 5A de la LGZD (Loi Générale sur les Zones de Développement). A cet effet, il prendra contact avec la commune pour organiser la séance qui en découlera.

b) Restaurant scolaire

M. Bouvier annonce le départ à la retraite, à la fin de l'année scolaire, de Mme Claire Dufournet, dame de cuisine, après 8 ans de bons et loyaux services. Il la remercie pour son investissement et le travail accompli au sein de cette institution.

M. Bouvier indique également que ce poste sera repris dès la rentrée 2016 - 2017 par Mme Marie Lagriffoul qui seconde déjà efficacement Mme Dufournet.

A la demande de la commission des affaires sociales, sports et loisirs, le restaurant scolaire sera audité avant le changement de personnel et un rendez-vous a été fixé mardi prochain pour obtenir une offre.

c) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat rappelle le crédit voté pour le réaménagement du secteur des jeux sis derrière la salle communale. Il confirme que les retours de soumission étant moins onéreux que le budget préalablement déterminé, la zone de travaux va donc être étendue en fonction et inclure le cheminement, les plantations et l'éclairage. La zone herbeuse à côté de la salle communale (côté route de Valleiry) reste pour l'instant et permettra l'installation des machines utilisées pour le chantier.

M. Beuchat a demandé au bureau d'ingénieurs de lancer l'appel d'offres pour le reste du projet (zone du couvert de la salle communale exceptée). Le retour des soumissions est prévu le 3 mai 2016. **M. Beuchat** rédigera un projet de délibération pour le Conseil municipal du 10 mai 2016. Si celui-ci est accepté, le délai référendaire sera échu à fin juin et les travaux du préau de l'école pourraient débuter en juillet.

M. Beuchat signale que les travaux devraient démarrer le 25 avril prochain (pour trois mois) et généreront forcément des nuisances liées à la circulation de camions sur le chemin de la Ruelle, seul accès au parc de jeux. Lors du rendez-vous de police, il a insisté sur le passage des enfants à certaines heures et la nécessité d'un contrôle accru des déplacements des véhicules de chantier, même si des barrières seront installées pour protéger les écoliers.

Dans cette zone, plusieurs interrogations ont été soulevées par les employés communaux au sujet du revêtement des chemins, initialement prévu en matière du Salève stabilisée, ce qui n'est pas la panacée car difficile d'entretien pour éviter que se forment des trous. **M. Beuchat** a demandé d'autres alternatives, telles que celles exécutées par la même entreprise sur la commune d'Aire-la-Ville. Il s'agit d'un enrobé minéral dont le liant est transparent, ce qui permet de garder l'aspect matière du Salève tout en étant plus stable dans le temps (pas de trou, pas de boue). La plus-value engendrée par ce type de revêtement représente 4 fois le prix de la matière initialement prévue. Il a toutefois demandé un chiffrage de la plus-value compte tenu de la surface à aménager.

Mme Dubelly Hatinguais demande où en est le projet de couvert devant la salle communale.

M. Meylan lui indique que le projet a été déposé auprès de la CMNS qui doit l'étudier. Il prévoit donc un timing toute fin 2016, voire plutôt 2017.

d) Réaménagement des chemins de Champlong et des Raclerets

M. Beuchat indique que les travaux débuteront en mai pour 4 à 5 mois et vont commencer par les collecteurs, suivront les réfections des chaussées. Ceci induira forcément un passage de camions, créant évidemment un danger pour les écoliers, même si cela ne sera pas autant que pour le chantier des Lys.

Mme Conrad propose que des barrières soient installées pour délimiter un chemin piéton pour les petits (comme lors du chantier précédemment cité).

M. Beuchat en parlera lors du rendez-vous de police.

e) AG Le Couffin

M. Hugon mentionne l'Assemblée générale de l'Association qui semble encore être méconnue. Il y a une forte demande et peut-être faudrait-il réfléchir à améliorer sa visibilité.

f) TPG

M. Beuchat résume la situation actuelle de la ligne K (Chancy - Avully - Cartigny - Bernex) et de la ligne L (Soral - Avusy - Laconnex - Bernex).

La solution retenue pour améliorer le réseau champagnard est la suivante :

- ligne K accélérée Chancy - Avully - Eaumorte - Bernex, gain d'environ 4 minutes par trajet,
- ligne J, Soral - Athenaz - Laconnex - Bernex,
- ligne L, Avusy - Cartigny - Eaumorte - Bernex,

De fait les lignes K et L se rejoindront à Eaumorte, ce qui permettrait aux enfants de se rendre au centre communal d'Athenaz. **M. Beuchat** a donc demandé à ce qu'il existe une correspondance d'horaires entre les futures lignes K et L, ce qui semble actuellement difficile car les concerter nécessiterait plus de véhicules et engendrerait un coût trop élevé. Cette contrainte n'a donc pas été prise en compte par les TPG pour l'instant.

Il précise encore que le weekend, il existera des lignes expresses jusqu'aux Esserts (un seul arrêt sur Bernex, un seul sur Onex), gain de 5 minutes avec garantie des cadences.

Toutes les communes de la Champagne sont favorables à cette proposition. Le courrier stipulant cet accord doit être envoyé avant la fin du mois pour une mise en vigueur en décembre 2016. Ces horaires/lignes seront toutefois provisoires, soit jusqu'en 2019 date à laquelle il est prévu d'entamer les travaux pour l'extension de la ligne du tram jusqu'à Vailly.

g) Route d'évitement - article paru en mars dans la Tribune de Genève

M. Beuchat, indique que suite à l'article mentionnant un crédit de CHF 300'000.-- pour relancer l'étude de la route d'évitement, **M. Bouvier** a confirmé par courrier à M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, l'intérêt de la Commune à participer à cette étude.

M. Beuchat relève toutefois que le budget proposé par la commission des travaux du Grand Conseil n'a pas encore été voté par ce dernier.

h) Passeiry zone 30

M. Beuchat confirme que CITEC va entreprendre un comptage des véhicules ainsi qu'un constat de vitesse, première étape nécessaire afin que la DGT (Direction générale des transports) entre en matière sur la réalisation éventuelle d'une telle zone.

5. PRÉSENTATION DES COMPTES 2015

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier commente très brièvement les comptes transmis aux Conseillers municipaux et remercie Mme Spencer pour le travail effectué.

Il mentionne notamment le supplément de revenus de CHF 390'000.--, précisant qu'il est exceptionnel et lié à la péréquation extraordinaire (CHF 700'000.--).

M. Bouvier propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances se tenant le 20 avril 2016.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

6. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative au projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronzier, Combes, Ferrage et Noyers Léonard », enquête publique n° SCG-21

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Beuchat explique que concrètement, le remblayage du projet de gravière sise sur la route de Chancy (à gauche depuis l'exploitation actuelle en direction d'Eaumorte) est très étendu et très surélevé (+ 4 m par endroit) par rapport au terrain naturel, ce qui péjorera le paysage actuel. Cette surélévation du terrain naturel implique notamment qu'un talus soit mis en place le long de la route de Chancy, ce qui risque de couper la vue sur le paysage ouvert que nous connaissons et donnera l'impression aux cyclistes de circuler au pied d'un mur. Ces remarques ont déjà été transmises lors de l'enquête publique mais n'ont pas fait l'objet d'une réaction rassurante du Département. Avully, également concernée, a émis un préavis favorable sous réserve d'une modification des plans concernant le remblayage jugé pareillement dysharmonieux. **M. Beuchat** propose plutôt un préavis défavorable pour mettre la pression dans l'idée qu'un nouveau plan de remblayage respectueux du paysage soit établi et fasse partie intégrante de l'autorisation d'exploiter la future gravière.

M. Bouvier ajoute que ces camions (40 par jour au minimum) vont circuler sur la route des Allues, sur la commune d'Avusy ... qui n'a même pas été consultée lors de l'enquête publique, alors que c'est elle qui va finalement subir les plus grosses nuisances de circulation et d'entretien de ladite voie. Il souhaite que cette décision vienne en soutien de la commune précitée.

Mme Giannattasio s'interroge sur la qualité du remblai car il semblerait que ce soit entre autres des imputrescibles du chantier du CEVA.

M. Schopfer demande quelle sera la prochaine étape.

M. Beuchat indique que le Département va traiter les délibérations des communes concernées. Soit de nouveaux plans tenant compte des précédentes remarques seront établis, soit ils seront validés tels quels.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Giannattasio indique qu'une séance aura lieu le 25 avril 2016.

M. Schopfer suggère qu'une communication particulière soit préparée en regard des nombreux travaux à venir dans le village. En effet, si les habitants sont bien informés, il y aura certainement moins de réactions négatives.

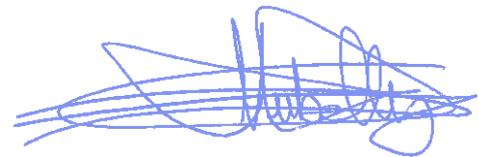
M. Beuchat s'engage à le faire dès que des dates plus précises seront annoncées.

M. le Président lève la séance à 22h15.

Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



La Secrétaire
Joëlle Noverraz



La Secrétaire du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais